

Terres d'Horizon

N°91 - septembre 2021



VENDANGES 2021 PRODUCTION EN BAISSSE QUALITÉ EN HAUSSE

P. 10-11

PROCHE DE VOUS

- Terres de JIM édition 2021
- Tempête Alex place à l'action
- Transmission N-1 Je concrétise

TECHNIQUE & FILIÈRES

- Maraîchage bio en zone urbaine
- Oliviers : maladie du feuillage
- Gale ovine nouvel outil de lutte

TERRITOIRE



SALON DES MAIRES ET DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

P.06

EVÉNEMENT



REPORTAGE AU COEUR DU
SALON TECH&BIO

P.03

PORTRAIT



RENCONTRE AVEC
JULIEN BERTAINA

P.10-11



ÉDITO

MICHEL DESSUS
Président de la Chambre
d'Agriculture des Alpes-Maritimes

L'été s'achève et avec ce changement de saison, pointe l'heure du bilan. Un consensus se dégage : un mois de juillet en demi teinte et une météo capricieuse qui n'a pas été d'un grand secours pour dynamiser les ventes sur nos marchés. Fort heureusement, août a tenu toutes ses promesses avec une tendance qui se confirme au fil des années d'une appétence de la part des consommateurs pour les produits issus de circuits courts et pour l'agriculture biologique. Quelques belles enseignes, telles que le marché de nos collines ou la coopérative des Baous séduisent de plus en plus les Azuréens à en croire la presse locale et gageons que ces circuits de distribution courts se multiplieront et prospéreront ces prochaines années.

A l'heure où j'écris ces lignes, notre département a été classé en «alerte sécheresse localisée». Au 2 septembre, 38 départements ont été ainsi classés avec un mois d'août globalement très sec. La préfecture des Alpes-Maritimes a annoncé que l'alerte sécheresse, qui devait être initialement levée, demeurait active dans de nombreuses communes des bassins versants du Loup et de la Cagne, de la Brague et du Paillon et ce jusqu'au 30 septembre. Confrontée à une baisse de la nappe alluviale de la Roya, dans laquelle l'eau potable est captée, la Communauté de la Riviera française a «évité de justesse une pénurie d'eau» ainsi que le relate la presse locale dans son édition de mi-septembre. Comme on peut aisément le constater au quotidien, nous, professionnels de l'agriculture et de l'élevage, savons mieux que personne à quel point les dérèglements climatiques nuisent à nos métiers et nous devons plus que jamais être vigilants et acteurs de solutions de lutte contre le changement climatique.

Sécheresses toujours en ces temps de vendanges, nous avons pu constater un consensus global auprès des viticulteurs du département. Tous nous rappellent avoir déploré un hiver plutôt sec cette année malgré un mois de janvier bien arrosé. Quelques belles pluies à la mi-mai ont redonné le sourire malgré tout à nos vignerons qui nous promettent unanimement un bon millésime tout en comptabilisant 10 à 15% de pertes en terme de volume de récolte.

Concernant le classement des «espèces susceptibles de commettre des dégâts» la Chambre d'Agriculture lance un grand recensement afin de quantifier les nuisances pour mieux vous accompagner en cas de pertes économiques. Quant aux attaques de loup, au 20 septembre dernier, nous avons comptabilisé 501 incidents déclarés (-3%) pour 1333 victimes (-8%). Une baisse encourageante. Notons une forte implication de la louveterie départementale, ainsi que des agents de la brigade «loup» mandatés par le Ministère de l'Environnement.

Enfin, en cette triste période anniversaire de la tempête Alex, nos efforts conjugués avec la FDSEA 06 ont amené à venir en aide à la plus grande partie des exploitants agricoles sinistrés. Nous étions encore la semaine dernière en réunion avec le préfet Xavier Pelletier, quelques dossiers sont encore en cours d'étude et nous restons vigilants à leur résolution.

Que ce soit face aux aléas climatiques et à leurs conséquences ou aux nombreuses missions que nous nous efforçons de mener à bien dans notre département, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes est plus que jamais persévérante et mobilisée.



«flashez» le QR
code ci-contre
pour accéder à la
version en ligne.



Bulletin bimestriel d'information n°91
Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
MIN fleurs 17 - box 85
06296 Nice cedex 3
Tél : 04 93 18 45 00
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr
Site: <https://paca.chambres-agriculture.fr/ca06/>

Directeur de publication : Michel Dessus
Rédacteur en chef : Xavier Worbe
Comité de rédaction : Jean-Philippe Frère,
Xavier Worbe, Merwane Hadj-Chikh
Infographie : Merwane Hadj-Chikh

Dépôt légal : à parution
ISSN : 1962-2899

L'innovation au service de la nature

Le salon agricole Tech&bio, événement international organisé tous les deux ans par les Chambres d'agriculture, est destiné aux agriculteurs engagés en agriculture biologique ou non, mais également aux enseignants, étudiants, chercheurs, conseillers... Notre conseiller en production végétale biologique, El Hadji Kane, était sur place afin de prendre le pouls des innovations du moment.



Le mot du Commissaire général du salon, Bertrand Chareyron

«Ce salon se fixe pour objectif d'apporter, en amont, un maximum d'informations aux agriculteurs concernant les innovations techniques et technologiques répondant le plus précisément possible à leurs attentes. En aval, on associe l'ensemble des filières pour qu'il puisse y avoir un rapprochement entre producteurs, transformateurs et distributeurs. Enfin, il s'agit aussi de promouvoir l'agriculture biologique en incitant également les agriculteurs conventionnels à mettre en pratique ces techniques qui permettent d'avoir un moindre impact sur l'environnement.»

tech & bio

375 EXPOSANTS
97% d'exposants satisfaits

20 500 VISITEURS
100% de visiteurs pros

CONTRÔLE PAR FE-BIO-01 AGRICULTURE UE NON-UE
CERTIFIÉ AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Quelques innovations à retenir :

AUTOPRODUCTION DE SEMENCES :



Machine de nettoyage et de tri optique

De taille très compacte cette trieuse est facile à manipuler par un seul opérateur.

Spécialement conçue pour garantir une précision élevée dans la détection d'objets et de défauts, cette machine peut gérer efficacement des débits allant de quelques grammes à quelques centaines de kilos par heure, avec une grande précision de tri. Solution innovante jusqu'ici unique sur le marché du tri optique.

PROTECTION DES CULTURES :



Stimulateur de Défense Naturelle (SDN) par UV

- Efficacité renforcée contre les maladies fongiques (mildiou, oïdium) en association avec les traitements classiques
- Production d'un messager : acide salicylique, qui permet de mobiliser les défenses de la plante
- Absence de dérive, de lessivage et de résidu
- Pas d'action sur les caractéristiques du raisin
- Également disponible pour la fraise



Les tendances de l'édition 2021

Les tendances en terme d'innovation ont été le réseautage, en particulier le e-learning. Il s'agit de formations en ligne collectives pour une bonne prise en main de techniques ou de machines agricoles. Les agriculteurs rejoignent de plus en plus les coopératives, associations ou autres formes de groupement. Les techniques innovantes biologiques et alternatives exposées sont d'un intérêt capital pour les producteurs bio mais peuvent aussi être valorisées pour ceux en conventionnel.



Participez au recensement !

Le classement des espèces susceptibles de commettre des dégâts est réalisé au plan national par arrêté triennal établissant, pour chaque département, la liste des espèces concernées, sur proposition du préfet et après avis de la commission spécialisée départementale. Il s'agit de quantifier les nuisances et les pertes économiques. Ce recensement est indispensable sans quoi nous ne pouvons intervenir en cas de dégâts.

L'étourneau

L'étourneau est à considérer comme une « espèce susceptible de commettre des dégâts », notamment s'agissant de la filière oléicole. Ceci permet une réelle protection des récoltes par des mesures d'effarouchement et par des prélèvements d'individus à proximité des vergers oléicoles pour les années 2019-2022.

Le renard

En 2008, le renard a été retiré de la liste des « espèces susceptibles de commettre des dégâts ». De ce fait, son piégeage et sa neutralisation ont été interdits, compromettant le devenir de certaines exploitations.

Trois enquêtes réalisées par la Chambre d'Agriculture du 06 auprès des producteurs du département en 2012, 2015 et 2018 ont permis son classement comme espèces susceptibles de commettre des dégâts pour les années de 2018 à 2021.

Il est impératif de quantifier les pertes occasionnées par les renards afin qu'ils soient maintenus comme « espèce susceptible de commettre des dégâts » ce qui permet leur piégeage et leur neutralisation jusqu'à 250 mètres autour des exploitations agricoles pour les années 2022-2025.

Une démarche éco-responsable

L'objectif de ces dispositifs n'est pas d'éradiquer les renards ou les étourneaux qui jouent un rôle important dans l'écosystème, mais de réduire l'impact que certains spécimens provoquent sur les exploitations si leur densité y est trop élevée.

Notre enquête

La Chambre d'Agriculture du 06 cherche à quantifier les nuisances et à évaluer les pertes économiques engendrées. **Les données recueillies resteront confidentielles.**

Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner avant le 15/10/2021, les questionnaires ci-contre par :

- fax : 04 93 17 64 04
- courriel : elevage@alpes-maritimes.chambagri.fr
- courrier : Box 85 MIN fleurs 17 - 06296 Nice cedex 3
- En ligne : [Sur le site internet de la Chambre d'Agriculture](http://le site internet de la Chambre d'Agriculture)

Votre élu référent : Jean-Philippe Frère
 Votre interlocuteur à la CA 06 :
 Benoit ESMENGIAUD : 04 97 25 76 54
besmengiaud@alpes-maritimes.chambagri.fr

Documents à télécharger

RECENSEMENT DES PERTES ET DEGATS CAUSES PAR LES ETOURNEAUX EN 2019 / 2020 / 202021

A retourner avant le 15/10/2021

- par fax : 04 93 17 64 04
- courriel : elevage@alpes-maritimes.chambagri.fr
- courrier : Box 85 MIN fleurs 17 06 296 Nice cedex 3
- + rapide enquête en ligne : <http://le site internet de la Chambre d'Agriculture>

EXPLOITATION :

NOM : Prénoms :

Ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

Tel : email :

Avez-vous subi des dégâts causés par les ETOURNEAUX au cours des 3 dernières années : 2019 / 2020 / 2021 OUI NON

Nombre d'oliviers en production : Communes :

Récolte moyenne par arbre (moyenne des 3 dernières années):
 -kg par arbre

Destination de vos récoltes d'olives:
 - pour l'olive de table : %
 - pour la pâte d'olive : %
 - pour l'huile d'olive : %

Estimations des pertes :
 Quantités d'olives perdues à cause des étourneaux (moyenne des années 2019 /2020/ 2021)
 -Kg

Mettez-vous en place des moyens de protection OUI NON

Si oui lesquels.....

Fait à Le
 signature

RECENSEMENT DES PERTES ET DEGATS CAUSES PAR LES RENARDS

A retourner avant le 15/10/2021

- par fax : 04 93 17 64 04
- courriel : elevage@alpes-maritimes.chambagri.fr
- courrier : Box 85 MIN fleurs 17 06 296 Nice cedex 3
- + rapide enquête en ligne : <http://le site internet de la Chambre d'Agriculture>

EXPLOITATION :

NOM : Prénoms :

Ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

Tel : email :

PRODUCTION :

(Enquête confidentielle seul le montant des pertes sera transmis à l'administration)

Avez-vous subi des dégâts de RENARDS au cours des campagnes suivantes:

2018/2019 OUI NON

- Estimation des pertes :

- POULES PONDEUSES : nombre : Valeur en €
- POULETS DE CHAIR : nombre : Valeur en €
- CANARDS : nombre : Valeur en €
- ELEVAGE DE GIBIERS : nombre : Valeur en €
- AGNEAUX : nombre : Valeur en €
- FRUITS : nombre : Valeur en €
- AUTRES : nombre : Valeur en €

PRÉPARER SA COLLECTE PPNU



Produits Phytosanitaires Non Utilisés

La Chambre d'Agriculture 06, La FDSEA 06, le Conseil Départemental et la MSA travaillent conjointement afin de mettre en place une opération de collecte des produits phytosanitaires non utilisés (ou plus homologués) à l'échelle du département, dans le cadre du programme GREEN DEAL, pour un département propre et soucieux de la santé de nos professionnels et de leurs familles.



Où ?

Dans vos coopératives locales



Quand ?

Automne 2021 ou début 2022



Comment ?

En déclarant votre formulaire PPNU

Stockage et collecte

Les PPNU stockés dans les exploitations doivent être apportés sur un point de collecte dès leur identification par l'agriculteur. L'utilisation et la détention de produits n'ayant pas (ou plus) d'autorisation de mise sur le marché étant un délit, le stockage sur les exploitations est interdit. Un stockage de quelques jours avant apport sur un point de collecte doit être réalisé dans le local phytosanitaire : chaque PPNU peut être emballé dans un sac transparent et doit être identifié « PPNU à détruire » [auto-collants disponibles auprès de votre distributeur ou de la Chambre d'Agriculture]. Si le PPNU est fuyard, ou le contenant en mauvais état, le sur-emballage dans un sac plastique transparent est obligatoire.

Produits collectés

- Produits phytosanitaires étiquetés *, dans leur emballage d'origine, homologués en France,
 - Destinés aux professionnels,
 - Non utilisables,
 - Produits emballés dans un sac étanche transparent si fuyards.
- * Les produits sans étiquette ou non identifiés pourront être acceptés après contrôle par le distributeur.

Produits refusés

- Produits transvasés, en mélange, dilués,
- Oligo-éléments, engrais, semences, effluents,
- Produits de jardin,
- Désinsectisants, dératissants, désinfectants,
- Autres produits chimiques (peintures, huiles,...),
- Autres produits pharmaceutiques (produits vétérinaires).

Participation financière

Le distributeur contrôle alors les produits ; s'il les accepte, les PPNU sont pesés. Une demande d'élimination est remplie et tamponnée par le distributeur. Une copie est remise à l'apporteur. Elle atteste de l'élimination conforme à la réglementation des déchets. Suite à une non acceptation de produits sur un point de collecte (produits non homologués en France par exemple), les PPNU doivent être éliminés directement dans un centre agréé, aux frais du détenteur pour environ 5 € HT / kg (liste disponible auprès de la Chambre d'Agriculture ou sur www.adivalor.fr).

Élimination, valorisation

Les PPNU sont conditionnés, triés (selon leur caractère comburant, solide ou liquide). Ils sont alors acheminés par des transporteurs agréés vers des centres d'élimination.

- l'incinération (à 1 100 °C) avec valorisation d'énergie en installations agréées,
- le traitement physico-chimique pour les produits minéraux non toxiques,
- pour l'Arsénite de soude, l'enfouissement profond en mines de sel après inertage des métaux toxiques (site de CERED en Normandie, site de Kali und Salt en Allemagne).

Pour déclarer vos PPNU, veuillez contacter :

Serge Graverol : sgraverol@alpes-maritimes.chambagri.fr 04 93 18 45 00 / 06 09 88 07 10
Ou remplissez le formulaire de déclaration en ligne accessible à cette adresse : [Formulaire PPNU](#)
Déléguée régionale Adivalor : l.durade@adivalor.fr - <http://www.adivalor.fr>



En partenariat avec :



Vos élus référents :
Michel Dessus, président de la Chambre d'Agriculture du 06
Jean-Philippe Frère, président de la FDSEA
Votre interlocuteur à la CA 06 :
Serge Graverol : 04 93 18 45 00



Elus locaux et décideurs publics

L'Association des Maires et Présidents de Communautés des Alpes-Maritimes (ADM06) a organisé la 4^{ème} édition du Salon des Maires, des Elus locaux et des Décideurs publics des Alpes-Maritimes, le 17 septembre dernier au Palais des Congrès Nice Acropolis. Nous étions présents à ce rendez-vous des élus et décideurs qui préparent l'avenir de nos communes et territoires.



Sensibiliser les décideurs publics aux missions de la Chambre d'Agriculture

- **Entretien et gestion du patrimoine agricole public**
 - Administrar les pâturages et les terres agricoles
 - Entretien des bâtis agricoles selon les normes
 - Optimiser l'usage des terrains agricoles
- **Prévention des risques naturels, des conflits d'usage**
 - Limiter les inondations et les incendies
 - Gérer la divagation des animaux
 - Améliorer la mixité des usages
- **Protection de l'environnement**
 - Gérer la ressource en eau
 - Lutter contre l'imperméabilisation des sols
 - Mettre en oeuvre un plan climat-énergie
- **Aménagement du territoire**
 - Identifier et localiser le potentiel agricole
 - Réglementer les activités des zones agricoles naturelles
- **Offrir un meilleur accès à une alimentation locale**
 - Approvisionner les cantines scolaires en produits locaux
 - Créer des marchés de producteurs
 - Ouvrir des magasins de produits locaux
 - Créer de nouvelles fermes
- **Dynamiser le territoire**
 - Attirer et accueillir de jeunes agriculteurs
 - Développer le tourisme vert
 - Développer les emplois
- **Renforcement de la notoriété et de l'identité du territoire**
 - Créer une identité grâce à une filière agricole
 - Associer le territoire à un produit local
 - Entretien du paysage agricole emblématique
 - Créer des événements locaux autour de l'agriculture

Elu référent : Jean-Philippe Frère
 Vos contacts à la CA06
 Laura Ruiz : 04 93 18 45 09



La Chambre d'Agriculture est un partenaire incontournable pour accompagner les communes dans leurs projets de territoire.

Le Salon des maires est une belle occasion, pour la Chambre d'Agriculture, de rencontrer les élus et de faire connaître, notamment aux nouveaux maires, nos périmètres d'actions.

Notre présence de PROXIMITE nous donne une connaissance fine des territoires, de leurs enjeux et de leurs acteurs, permettant la mise en œuvre de projets agricoles. Nos compétences en matière de ruralité, des politiques publiques, des pratiques agricoles et de la réglementation sont autant d'atouts pour la réussite des projets agricoles des collectivités.

Le saviez-vous ?

La Chambre d'Agriculture peut vous accompagner pour :

- Développer l'aménagement et gérer le foncier agricole
- Structurer et valoriser l'offre alimentaire
- Gérer durablement la ressource en eau, la qualité de l'air
- Accompagner la transition énergétique
- Maintenir la biodiversité
- Encourager l'économie circulaire
- Grâce à son GIE dans l'élaboration de vos documents d'urbanisme concernant les zones A et N

Etude, conseil et ingénierie

Pour vous accompagner face aux défis à venir, la Chambre d'Agriculture propose des prestations de conseil et d'expertise, dans une vision concertée et au plus près de vos réalités.

Visites virtuelles de fermes au salon !

Grâce au Conseil Départemental, nous avons pu faire découvrir virtuellement à nos visiteurs les serres de « Marius Auda », l'exploitation maraîchère de Chantal Bagnato et d'autres exploitations, en totale immersion !

RECONQUERIR DES FRICHES AGRICOLES

Pays des Paillons et Riviera française

La reconquête des friches agricoles¹ et la redynamisation des territoires sont pour nous des enjeux majeurs. La remise en production des terrains en friche est une réelle opportunité pour développer l'agriculture sur notre département. A ce titre, nous accompagnons le Pays des Paillons et la Riviera française dans leurs projets pour développer l'agriculture sur leur territoire.

Pays des Paillons : reconquérir et répertorier les friches agricoles.



Un constat : Plusieurs terrains des Pays du Paillon sont aujourd'hui à l'abandon, notamment des anciennes exploitations oléicoles.

Phase 1 : Un travail de concertation avec les élus locaux

La Chambre d'Agriculture fera l'inventaire des friches connues et définira les secteurs à enjeu connus par les élus locaux et présentera différents outils juridiques permettant de protéger ces terrains.

Elle aidera les élus à définir la meilleure forme juridique pour exploiter les terrains. (régie, bail agricole, exploitation privée...).

Les propriétaires privés seront également sensibilisés sur l'intérêt de valoriser leur terrain et sur les outils de mise à disposition du foncier agricole.

Phase 2 : Réhabiliter & installer

Le service territoire de la Chambre d'Agriculture travaillera ensuite sur l'évaluation du potentiel agricole des terrains identifiés et mobilisera son réseau pour inciter l'installation d'agriculteurs.

La Riviera française : redynamiser son agriculture sédentaire.

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française s'attelle depuis quelques années à réinvestir son agriculture identitaire.

Après avoir oeuvré sur la relance de la culture du citron, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et la communauté souhaitent aujourd'hui travailler sur l'oléiculture et la castanéiculture.



Phase 1 : enquêter auprès des agriculteurs

La Chambre d'Agriculture réalisera un état des lieux à partir des indications fournies par les agriculteurs qui connaissent parfaitement les parcelles du territoire.

Cet état des lieux permettra à la Communauté de Communes de définir sa politique agricole.

Par avance, nous remercions les agriculteurs de la Riviera de leur accueil et de leur collaboration.

¹ Cette action s'inscrit dans un projet financé par l'Europe, piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture PACA.

Elu référent : Jean-Philippe Frère
Vos contacts à la CA06
Laura Ruiz : 04 93 18 45 09



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Sondes capacitives

Dans le précédent numéro de juillet, des maraichers et arboriculteurs du haut-pays apprenaient à se servir de sondes capacitives grâce à un accompagnement de la CA06 et du CRIIAM-Sud. Retour d'expérience terrain avec Benoit Grimaud, Baptiste Roy, Elise Durand et Marion Favaro qui nous donnent leur avis sur cette technologie de précision.



Enquête terrain après un mois d'utilisation

Avez-vous eu accès aux données d'humidité sur votre ordinateur ou grâce à l'application d'Aqualis ?

« Oui, je m'en sers surtout avec mon téléphone, tous les 3-4 jours » affirment Benoit, Elise et Marion. « Après, ça reste un outil, alors comme je connais la culture et le sol, je le regarde à titre informatif » rétorque Baptiste.

Les courbes indiquées reflètent-elles l'idée que vous vous faisiez sur votre irrigation et votre sol ?

« Je ne pensais pas que la consommation en eau usait autant les réserves dans le sol. J'ai remarqué que lorsque j'irrigue trop, la courbe d'humidité chute jusqu'à se stabiliser sur la partie basse de mon horizon vers 50-60cm » indique Benoit. En effet la réserve utile est définie par les techniciens du CRIIAM-Sud par la Capacité aux Champs, c'est-à-dire la quantité d'eau maximale que le sol peut retenir. Si on irrigue trop, il y aura percolation ou ruissellement. La réactivité des sondes permet de savoir en temps réel si l'irrigation est adaptée aux besoins de la culture : « Les courbes sont assez cohérentes : les pics déclenchés après que j'ai lancé l'irrigation sont claires : on voit même les recharges dues aux précipitations ! » s'exclame Elise.

Les sondes permettent de prendre conscience des pratiques d'irrigation : « Avec mon système goutte-à-goutte, c'est plus compliqué de savoir si on irrigue assez, par rapport à de l'irrigation gravitaire. Grâce aux sondes, j'ai réduit mon temps d'irrigation, je suis passé de 45 à 35 minutes tous les 2 jours pour mes salades » explique Benoit. Même résultat chez Elise, qui est passée de 1h à 30min d'arrosage sur ses framboises, en gardant la même fréquence à qualité égale. « On s'est même rendu compte grâce aux sondes que mon électrovanne ne marchait plus : la courbe diminuait et le sol était en déficit hydrique depuis 2 jours ! »

Avez-vous l'impression que connaître votre consommation en eau vous permet de mieux contrôler votre irrigation ? Les sondes vous apportent-elles du confort au travail ?

« Faut dire que je gère mon irrigation et prends les décisions grâce à l'observation, la météo, mon expérience des années précédentes. Les sondes n'améliorent pas l'état des cultures mais améliorent la connaissance qu'on peut avoir des sols. J'ai réduit ma fréquence d'arrosage, mais ça reste toujours problématique : si tu arroses trop, la fane extérieure du poireau pourrit, si pas assez, le poireau s'assèche. » nous confie Benoit. « La sonde pour moi, c'est juste un outil pour doser mon irrigation, c'est intéressant pour le côté information, et c'est rassurant ».

Rassurant, c'est le mot qui est dans les bouches de tous les agriculteurs qui se sont prêtés au jeu cette saison : « Oui c'est clair que c'est rassurant, même à distance ou en vacances, je peux voir si tout se passe bien, s'il y a un problème, ça m'apporte un réel confort. A voir comment ça se passera quand les framboises seront en fruit, mais pour l'instant c'est vraiment agréable » confie Elise. Benoit, qui n'avait pas encore le tarif agricole, est soulagé à l'idée de la facture d'eau, qu'il espère diminuée grâce aux économies qu'il est en train de faire.

Si le facteur économique ne comptait pas, recommanderiez-vous ces sondes à d'autres agriculteurs ?

« Oui, je recommanderais sans soucis. Après voilà, il faut les payer ces sondes, et pour un petit agriculteur, ça reste hors de prix » (NDLR, à partir de 900€ pour une sonde classique, jusqu'à 1300€ avec le système d'envoi des données via le réseau GPRS-SMS). En tant que JA, on tâtonne pas mal on début, explique Benoit. N'ayant pas fait le lycée agricole, ça me permet de comprendre comment ça fonctionne. Sabine (RISSO conseillère maraichage à la CA06) connaît bien mon sol, il faudrait vraiment qu'on ait un accompagnement si on s'équipe ». Elise renchérit : Oui, je recommanderais, mais jumelé avec un pluviomètre, pour qu'on puisse savoir quand arroser (problèmes de sur-arrosage avec les orages l'été). Une CUMA serait peut-être plus adaptée pour les exploitations de montagne comme nous. En montagne nos exploitations sont trop petites, on n'a pas la rentabilité des gros céréaliers de la plaine. L'idée, ce serait la mise à disposition par la chambre d'un lot de 5 ou 10 sondes, on les loue et on a un appui technique ».

Propos recueillis par :

Nicolas Perret, Master 2 Eau Agriculture, stagiaire à la CA06.

- Benoit Grimaud, Les jardins de Benoit et Léa - 06470 Peone
- Baptiste Roy, La ferme de Val des Prés - 06430 La Brigue
- Elise Durand, Des abeilles et des fruits - 06450 Belvédère
- Marion Favaro, Les saveur de l'Oustal - 06420 Clans

Elu référent : Jean-Philippe Frère
Vos contacts à la CA06 > Julia Kliglich : 06 28 79 67 31



Des essais prometteurs

Le mois de septembre correspond à la pleine production des fleurs de curcuma. Le CREAM a mis en place le 13 avril une plantation de jeunes plants en pleine terre et sous serre en verre non chauffée. Cet essai se déroule dans le cadre du programme régional de diversification de fleurs coupées ECOMED.

Recherche d'un mode de culture optimal



La densité de plantation est d'un plant tous les 20 cm. Les récoltes ont débuté à la mi-juillet, chaque curcuma peut produire 4 à 5 fleurs jusqu'en octobre. La Longueur de tige varie de 30 à 70 cm, les coloris allant du rose au vert en passant par le blanc.

C'est une culture peu sensible aux maladies et ravageurs, attention toutefois aux thrips du feuillage (*Heliothrips haemorrhoidalis*) qui peuvent causer des décolorations du feuillage et affaiblir la plante.

Le Curcuma est une plante originaire d'Asie tropicale (Thaïlande et Birmanie), en général mieux connue pour ses propriétés pharmaceutiques et son utilisation en tant qu'épice que pour ses qualités esthétiques.

L'espèce cultivée pour une utilisation en fleur coupée *Curcuma alismatifolia*, n'est pas la même que celle destinée à la production d'épices, *Curcuma longa*, obtenue à partir du rhizome. Bien que sa culture au sein de l'horticulture ornementale soit bien connue dans les filières des plantes en pot et des plantes à massif, l'utilisation du Curcuma en tant que fleur coupée reste confidentielle.

Les essais menés au CREAM doivent aboutir à la mise au point d'un mode de culture optimal pour les fleurs de Curcuma qui soit respectueux de l'environnement, et permettre de proposer une sélection de variétés exotiques, produites localement et adaptées à une utilisation par les fleuristes. Leur bonne tenue en vase et la palette large de coloris disponibles sont des atouts à la commercialisation de ces variétés.



Tour d'horizon sur les auxiliaires



Le jeudi 9 septembre 2021, la CA06 a organisé une soirée technique sur les auxiliaires utilisables en jardins espaces verts, dans le cadre de la convention GREEN DEAL signée avec le CD06.

Des entreprises de jardins espaces verts, mais aussi les responsables techniques des communes de Carros, Toudon, St Laurent du Var, Contes et Monaco ont participé à cet échange sur les auxiliaires. Un tour d'horizon a été fait sur les insectes présents dans le sol et sur les parties aériennes des végétaux, des principaux ravageurs présents dans les jardins des Alpes-Maritimes ; les pucerons, les cochenilles, les thrips et parallèlement leurs auxiliaires, comme les coccinelles ou

les nématodes utilisables pour lutter contre le fameux charançon rouge du palmier. D'autres réunions auront lieu, Bastien FASSI expérimentateur au CREAM est chargé de la mission de mise en relation des entreprises de jardins avec la CA06. Vous pouvez le joindre par mail : bfassi@alpes-maritimes.chambagri.fr en cas de problème dus aux ravageurs.



Julien Bertaina

Reportage au cœur de l'exploitation de Julien Bertaina qui s'est installé en viticulture bio il y a un peu plus de 10 années sur les terres familiales au Domaine St-Joseph à Tourrette-sur-Loup. L'occasion de voir sur place la vigueur de ses vignes, constater sa passion pour le terroir et pour ce métier qui dépend fortement des aléas climatiques. A quel millésime doit-on s'attendre ? Réponse de passionné.



Julien, nous sommes ici au Tourrettes-sur-Loup au Domaine St-Joseph, c'est votre père qui dans les années 90 a planté le 1^{er} ha de vignes, racontez-nous son installation.

Le site est un terrain familial depuis mon grand-père, mon père en a hérité et planté des vignes en 91. Il a cultivé ça pendant 20 ans puis je l'ai rejoint début 2008 et travaillé 3 ans avec lui. Pendant cette période de transition, on a récupéré une parcelle sous les remparts de St Paul de Vence avec 1,8 ha de vignes. D'autres cépages, un autre terroir à travailler et j'ai repris le tout à mon compte début 2011.

Qu'est-ce qu'il a de particulier ce terroir ?

Sur Tourrettes, on est sur une terre argilo-calcaire comme un peu partout mais plutôt légèrement sablonneuse, assez drainante. On est sur une orientation plein sud quasiment à plat, chose rare dans notre région. De plus, il existe aussi une particularité de micro climat. Ce sont des nuits fraîches avec les montagnes au-dessus du village ce qui permet une maturation assez lente du raisin donnant de la finesse au vin avec de bonnes acidités, même les années chaudes, et des rouges plutôt sur le fruit. Sur St Paul, on est sur un terroir un peu plus limoneux qui retient davantage l'eau. Il y a d'autres cépages avec des maturités un peu plus poussées sur des cépages un peu tardifs comme la Folle Noire et surtout le Mourvèdre. Sur le Rolle, on trouvera ici de la finesse et sur St Paul plus de rondeur, plus de gras, plus de puissance.

Quel est votre circuit de distribution aujourd'hui ?

A peu près 50 % en direct à la cave et 50% restaurants / cavistes, principalement dans le département.

Vous avez été impacté par la période de confinement ?

Au tout début, c'était très difficile oui, les deux premiers mois principalement avec près de 80% de pertes par rapport au chiffre habituel. En juin on a eu un mois normal et puis juillet / août des mois exceptionnels. Dans l'ensemble, sur l'année, les ventes directes ont compensé les ventes aux professionnels. Heureusement qu'il y a le « marché de nos collines », coopérative de producteurs au Rouret, qui a bien marché cette année.

Revenons à votre installation, vous faites des études d'ingénieur en aéronautique et travaillez quelques années dans l'industrie. Qu'est-ce qui fait que vous abandonnez finalement le ciel au profit de la terre ?

Il faut savoir que j'ai grandi ici et j'ai toujours été sensible à cet environnement naturel, qui était plus préservé avant qu'aujourd'hui. Mais pour moi, à 18 ans, l'agriculture n'était pas un débouché intéressant, pas une motivation première du tout, je n'en avais pas une bonne image. J'ai travaillé dans l'industrie, j'avais un métier intéressant, un salaire très correct, et puis on grandit un peu et l'idée de mon père de reprendre le vignoble a fait son chemin dans mon esprit, sachant que j'avais assez exploré l'aéronautique en pleine nature, de travailler pour soi, avec une notion d'éthique.



Lors de votre installation vous avez pu compter sur des aides ?

Mon père a toujours été là pour me prodiguer des conseils et j'ai pu compter sur un coup de main d'amis lors de vendanges. Ça reste une petite exploitation donc j'essaie de faire le maximum de choses tout seul. J'ai aussi monté un dossier de DJA en zone montagne, après un diplôme agricole et c'est sûr que ça été un énorme coup



Un bon millésime attendu

C'est le constat général qui nous revient sur le millésime 2021 : des pluies abondantes en hiver et un été particulièrement sec ponctué de rares orages. Peu ou pas d'oidium ou de mildiou à déplorer. Le blanc en particulier connaît des baisses significatives de rendement mais les fruits sont beaux, ce qui promet un très bon millésime.



de pouce car le vinicole coûte énormément d'argent à l'installation. L'aide s'élevait de mémoire à un peu plus de 30 000 € c'est énorme. Ça m'a permis de finir ma cave, d'avoir un bon outil de travail pour une petite exploitation. Et puis il y avait les conseils du Point Installation de la Chambre avec des montages financiers pour mesurer la viabilité de l'entreprise, se projeter sur 5 ans pour qu'au bout, l'on soit à la tête d'une exploitation viable. C'était appréciable.

Vous convertissez assez rapidement à l'agriculture biologique. Pour quelles raisons et en quoi est-ce intéressant de se lancer dans le bio ?

Le passage au bio s'est fait dès que j'ai repris en 2011, c'était un choix personnel, à savoir que si on peut se passer de la chimie, on s'en passe. Je voulais faire du vin un peu plus naturel. C'est donc par sensibilité personnelle. La biodynamie s'est faite un peu plus par hasard grâce à la rencontre d'une vigneronne à Pic-Saint-Loup avec qui j'ai beaucoup échangé et ça m'a convaincu d'aller voir les vigneronnes qui travaillaient comme ça surtout dans la vallée du Rhône. Ainsi ça m'a encouragé d'essayer à mon tour. Pour moi qui ai un bagage assez cartésien, j'étais circonspect au début avec beaucoup de questionnement, mais à l'utilisation, ça a fini par me convaincre. Au niveau des sols, de la vigne et de l'équilibre ça s'est vu très concrètement et j'ai fini par adhérer. En biodynamie on est tenu de respecter une faible dose de sulfites. Tous les autres entrants pour corriger l'équilibre des jus, des tanins... on n'y a pas droit, le travail c'est vraiment dehors. Après quelques erreurs j'ai fini par avancer et au bout de 10 ans ça va beaucoup mieux. J'essaie de me balader entre mon bagage cartésien et ma sensibilité personnelle. En tout cas ça apporte beaucoup d'équilibre dans les vignes, et ce sans engrais, pourtant les vignes ont gardé une bonne vitalité, une bonne production sans que ça baisse en 10 ans. Des raisins qui

avaient plus de pourriture avant, je n'en ai plus... même en période humide, j'en suis très satisfait.

Qu'est-ce que ce millésime a de particulier ?

On a eu un hiver très sec à part un mois de janvier très arrosé et plus une goutte le reste de l'hiver. Heureusement qu'on a eu les belles pluies en d'avril jusqu'à la mi-mai, c'est parfait pour le vigneron. Ensuite ça s'est asséché jusqu'à de petits orages au mois de juillet. On a eu une petite pression sanitaire mais on s'en est sorti. La sortie de grappe est plutôt belle. Par contre étant donné la sécheresse de l'été, les rendements en jus sont un petit peu décevants mais la qualité des raisins est plutôt là.

Pour finir, que conseillerez-vous à quelqu'un qui débute dans le métier ?

Bon courage pour le foncier ! Surtout dans notre département. Il faut aussi aller voir les vigneronnes du coin, s'instruire auprès d'eux et surtout persévérer car le soleil brille pour tout le monde ici.

Nous avons également joint par téléphone



JOSEPH SERGI
Le Clos Saint-Vincent

« Il nous a manqué un peu d'eau cette année, les quantités récoltées sont en baisse de 10% environ, mais la qualité est bonne. Que ce soit sur le rouge, le blanc ou le rosé on s'attend à un très bon millésime. »



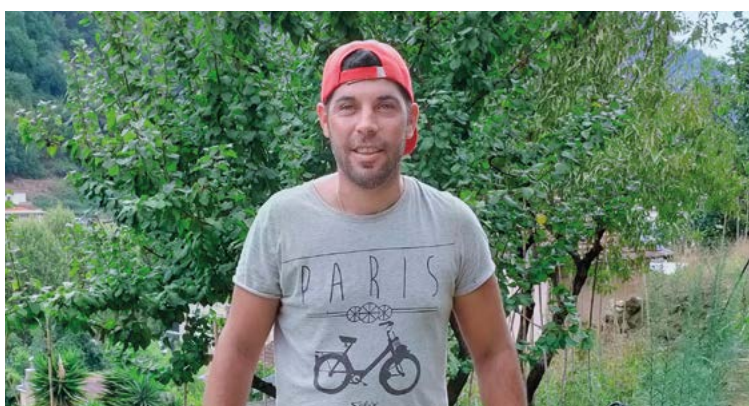
CARINE DALMASSO
Domaine de la Source

« A ce stade de la récolte, on note moins de jus au foulage, le raisin est également plus petit cette année. On constate une baisse de la production de l'ordre de 15%, le blanc ayant plus souffert que le rouge ou le rosé mais la qualité est au rendez-vous. »

Propos recueillis par :
Merwane HADJ-CHIKH
Chargé de communication

Nos conseils sur le terrain

Dans notre précédent numéro de *Terres d'Horizon*, nous insistions sur le fait que les ravageurs étaient une préoccupation majeure en agriculture biologique. A ce titre nous avons fait l'éloge du purin d'ail et de son efficacité sur les pucerons et les acariens. Reportage et bilan à mi-parcours au cœur d'une micro exploitation, chez Stéphane Morandi, maraîcher à Menton.



Stéphane Morandi, "Le potager d'antan" à Menton

Stéphane Morandi, pourriez-vous nous décrire brièvement votre activité, ici au cœur de Menton ?

On est ici sur le terrain familial et ça fait deux ans que le site est certifié bio. J'exploite également un terrain d'environ 1 ha qu'on loue à la mairie un peu plus loin. J'y ai planté des citronniers de Menton, mandariniers corses, figuiers et orangers sanguins d'Algérie, avocats, muriers, abricotiers... Mais pour le moment, on n'y récolte rien car il faut qu'un arbre passe 4 ans en terre pour satisfaire aux critères bio. J'éleve également quelques oies et canards. Ici j'ai une trentaine de poules pondeuses.

Est-ce difficile de démarrer ce type d'activité ?

J'arrive à vivre avec ce que je fais ici en légumes bio pour une surface de 1500 m². C'est une sorte « d'année zéro ». Mais pour l'instant, ça commence à marcher. Je vends directement sur place. Je n'ai pas encore eu accès au marché, je suis tout seul à travailler sur l'exploitation et je ne pouvais pas y louer une place à plein temps. En maraîchage, les 4 premières années sont difficiles et c'est après cette période que l'on commence à tourner correctement. Ce qui est dur à Menton, ce sont les terrains qui ne sont pas plats. Dès qu'il faut irriguer, débroussailler, ça prend énormément de temps et c'est beaucoup plus de fatigue quand il faut monter 7/8 planches. Pareil pour l'arrosage, je suis obligé de le faire en manuel et je passe environ 5/6 heures à tout arroser tous les 3 jours.

Comment avez-vous fait pour faire parler de vous ?

J'utilise principalement Facebook et les réseaux sociaux, j'ai également fait imprimer 5000 flyers que l'on distribue dans les hôtels, restaurants et commerces de la ville. J'ai sans cesse de nouveaux clients qui m'appellent, mais ce qui fait ma fierté c'est que les anciens reviennent régulièrement. Je n'ai pas eu de mauvais retour jusqu'ici. Des clients fidèles ça fait plaisir. Les œufs aussi ça plaît beaucoup et j'essaie de faire un maximum de production pour diversifier mon offre.

Vous n'avez pas suivi d'études ou de formation agricole, comment avez-vous appris le métier ?

Grâce à ma grand-mère, et plus généralement en écoutant les conseils des anciens. J'ai vraiment appris sur le tas, le tailleage d'arbres, la préparation du terrain... C'est pour ça que je fais encore des erreurs comme pour le mildiou cette année. J'aurais dû anticiper certaines calamités en traitant en amont comme vient de me le dire El Hadji, faire de la prévention. Mais c'est aussi en faisant des erreurs que l'on apprend.



Mme Morandi, préparant les déchets végétaux pour nourrir les poules

Vous étiez dans la restauration à Monaco et vous avez tout plaqué pour faire du maraîchage bio. Vos gains ont certainement diminué, qu'est-ce qui vous motive du coup ?

Franchement, ce n'est pas une histoire d'argent. C'est pour le mode de vie, le bien-être, libre d'être son propre patron. Je travaille certes 10 fois plus, j'ai 10 fois plus de problèmes mais je suis 10 fois plus heureux. L'important pour moi c'est ça, d'être bien au milieu de la nature, de mes animaux aussi. Là on va bientôt prendre quelques chèvres sous les oliviers pour un débroussaillage écologique. Et puis le bien-être c'est aussi le sourire d'une clientèle fidèle qui souhaite consommer local et sain. Nous ne sommes pas énormément de maraîchers à Menton ils sont plus sur Castellar, Gorbio. C'est à cause du terrain en restanques.

Quelques soucis rencontrés avec les prédateurs et les nuisibles ?

Les renards oui, j'ai perdu 3 poules cette année. Normalement il attaque au soleil couchant. Là ça devait être une renarde avec une portée, c'est le seul moment où les attaques se font de jour. Une fois à 9 h du matin et une autre vers 15h. Je n'ai rien pu faire puisque mes poules vivent en liberté. Par contre j'ai renforcé l'endroit où la renarde devait passer et depuis je n'ai plus trop de problèmes. Concernant les nuisibles, je suis littéralement infesté de punaises qui font beaucoup de dégâts sur ma récolte, à tel point qu'elles attaquent même les

COMMENT LUTTER NATURELLEMENT ?

Constat et recommandations

La petite exploitation de Stéphane Morandi est en quelque sorte un terrain d'expérimentation «in vivo» de techniques et d'astuces pour lutter contre les nuisibles et les maladies en respectant la nature. Suite à notre visite, nous avons constaté l'efficacité du purin d'ail sur certains ravageurs. Malgré tout, l'exploitant déplore une année particulièrement propice aux punaises de plus en plus résistantes.



piments ! Bon je suis quand même sur une logique où l'on doit composer avec la nature évidemment. Ces petites bêtes doivent quand même se servir un peu, mais là je suis envahi.

Le purin d'ail préconisé par notre conseiller en maraîchage bio, vous connaissiez ?

Je connaissais plus ou moins oui et puis EL Hadji m'en a parlé et on a testé ça avec succès. Le purin d'ail a bien marché sur les pucerons et les cochenilles c'est indéniable, mais cette année particulièrement, je suis infesté de punaises qui résistent à l'ail...



Quelles autres techniques naturelles utilisez-vous ?

J'utilise du purin d'orties pour l'apport d'azote et du sel d'Epsom pour le potassium. Ensuite je fertilise mes sols avec le fumier de poules que je ramasse tous les jours et je fais mon propre compost de déchets végétaux.

Quels conseils pour quelqu'un qui commence comme vous ?

Déjà de s'accrocher, de se renseigner, de parler avec les anciens. Ils en savent tellement, bien plus que ce qu'on peut trouver sur internet. Se former sur le terrain. Ne pas croire que tout est acquis, que tout est compris et tenir, car le bio c'est contraignant, c'est un travail de patience et de passion.

Nos recommandations

Etat des lieux et diagnostic :

Tomates en plein champ dans les restanques supérieures, stade récolte, surface 300 m².

Forte attaque de punaises avec beaucoup de dégâts sur les feuilles.

Préconisations

Prélèvement manuel et quotidien des punaises

Traitement phytosanitaire :

Succes 4 (Spinosad) autorisé sur chenilles phytophages et ayant une action secondaire sur punaises.

- Délai à respecter entre le traitement et la récolte : 3 j
- Délai de rentrée dans la parcelle après traitement : 6-8h
- Zone non traitée avec un point d'eau : 20 m
- Distance de sécurité riverain : aucun
- Nombre maximum d'application : 2
- Délai entre deux traitements 10 j
- Mode d'application : Tard le soir pour minimiser la gêne envers les insectes pollinisateurs.



<< Cliquez ici pour télécharger les BSV 2021

Vos contacts à la CA06
EL Hadji Kane : 04 93 18 45 04
Sabine Risso : 04 97 25 76 45

Propos recueillis par :
Merwane HADJ-CHIKH
Chargé de communication



Recrudescence dans nos vergers

Depuis maintenant plusieurs années, nous assistons dans les Alpes-Maritimes à une recrudescence des maladies du feuillage : cercosporiose et oeil de paon sur olivier. Ces maladies fongiques, dues respectivement aux champignons *Pseudocercospora cladosporioides* et *Spilocaea oleagineum*, ont de graves conséquences sur l'état de vigueur et la productivité en cours et à venir des oliviers.

Dérèglements climatiques

Le réchauffement climatique, avec de nombreuses périodes de grande douceur (y compris durant l'hiver), augmente la pression fongique. Il est loin le temps où seul la taille et 1 ou 2 applications de cuivre au printemps (voire l'impasse d'intervention), suffisaient à préserver suffisamment de feuilles et ainsi à maintenir les oliviers dans un état de vigueur et de production satisfaisants.

Une variété très sensible



Aujourd'hui, on déplore sur l'ensemble des vergers caillietier, variété très sensible aux 2 champignons, des défoliations très importantes qui ne sont bien souvent plus compensées par les pousses de printemps (et dans une moindre mesure d'automne). La problématique étant importante, la cercosporiose étant difficile à contrôler (voir article Montée en puissance de la cercosporiose de Terres d'horizon de Mars 2021) et les homologations étant limitées et pour certaines récentes (dérogations temporaires), la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes travaille au sein du réseau de France Olive sur ces maladies du feuillage. Comme

pour d'autres problématiques liées à des ravageurs (mouche de l'olive, teigne), des suivis avec des observations régulières et des comptages spécifiques sont menés sur des parcelles de références et mis en lien avec des stratégies de lutte employées.

Sur chacune des 2 parcelles faisant l'objet de suivi des maladies du feuillage en 2021 (l'une à l'ouest du département : sur le bassin Grassois, et l'autre à l'est : sur l'arrière-pays niçois), 20 arbres fixes avec en tout 80 rameaux ont été observés au printemps et tout récemment en fin d'été. Sur chaque rameau, sont observés et dénombrés : le nombre de feuilles présentes, le nombre de feuilles absentes, le nombre de feuilles présentant des taches d'œil de paon ainsi que le nombre de taches par feuille et le nombre de feuilles avec symptômes de cercosporiose.



En complément à la fin du mois d'août, un test à la soude a été réalisé pour chaque parcelle sur 200 feuilles prélevées sur les 20 arbres échantillonnés (10 feuilles de l'année par arbre). Ce test simple permet de révéler des traces d'œil de paon déjà présentes, mais non encore visibles à l'œil nu. Le résultat est éloquent : sur la parcelle à l'Est, on passe de 5 % de jeunes feuilles contaminées à 10,5% qui le sont révélées à la soude ; sur la parcelle à l'Ouest, ce sont en réalité 38,5% des jeunes feuilles qui se révèlent déjà contaminées après test à la soude.

Précisons que la communauté européenne, l'État français représenté par FranceAgriMer, et France Olive ont participé au financement de ces travaux.

Dans ces conditions de très forte pression de maladies fongiques, il est impératif de mettre en oeuvre toutes les mesures prophylactiques envisageables et de ne pas négliger la protection phytosanitaire préventive pouvant empêcher de nouvelles contaminations des trop rares feuilles restantes :

- Dédensification avec déplacement d'un olivier sur 2, voire de 2 sur 3, sur les parcelles trop denses !
- Taille régulière a minima tous les ans et/ou sévère selon les cas de figure.
- Entretien du couvert (tonte, broyage, griffage...) pour limiter les conditions d'humidité favorables aux champignons
- Application préventive de cuivre en amont de pluies potentiellement contaminantes de l'automne au printemps

Pour en savoir plus :

- [Le numéro de mars 2021 de Terres d'Horizon](#)
- [Le cahier de l'oléiculteur 2021 de France Olive](#)
- [Les bulletins de santé de l'olivier](#)



Elu référent : Jean-Philippe Frère
Vos contacts à la CA06 :
Maud Damiens : 04 97 25 76 43



LA GALE OVINE

Un nouvel outil de lutte

La plupart des éleveurs ovins pensent bien connaître la gale mais il s'agit pourtant d'une maladie complexe dont l'évolution et les manifestations sont imprévisibles. Dans les Alpes-Maritimes où beaucoup de cheptels sont amenés à se mélanger l'été, les risques sont d'autant plus forts et la maladie peut devenir difficile à maîtriser.

Une maladie difficile à identifier

La gale ovine est une maladie parasitaire très contagieuse provoquée par un acarien microscopique vivant sur et dans la peau. Elle peut souvent être confondue avec d'autres parasites externes comme la teigne, les myases, poux ou autres mélophages, beaucoup d'éleveurs se croyant ainsi épargnés.

Le kit sérologique

Compte tenu du contexte de l'élevage dans les Alpes-Maritimes, Le GDS 06 et le LVD 06 se sont naturellement portés candidats pour expérimenter ce nouvel outil.

Il est important de préciser qu'il s'agit d'un programme **volontaire**. Les éleveurs ou groupements qui le souhaiteront devront se signaler auprès du GDS 06 afin de s'engager dans le programme.

Il s'agira alors, au moment de la prophylaxie (ou plus tard) de réaliser une analyse supplémentaire sur une vingtaine d'animaux déjà prélevés, pris au hasard afin d'obtenir un statut par troupeau. Il est préférable de réaliser ce dépistage dans les 6 mois qui précèdent la montée en alpage pour un résultat fiable.

Si le test se révèle positif en indiquant la présence d'anticorps, vous serez alors invité à bien surveiller vos animaux pour rechercher des symptômes évocateurs (prurit, grattage, agneau « léopard », lésions etc...).



Agneau « léopard » avec des décolorations tachetées de la laine dues au léchage, souvent révélateur de la gale.

Ce programme est encore **expérimental** et comporte des limites, un résultat positif seul n'est pas suffisant pour confirmer la présence de gale mais c'est un outil en cas de suspicions. Ainsi, en cas de positivité, il n'y a pas d'obligation de traitement puisqu'il s'agit d'un programme volontaire et d'un outil de diagnostic.

Cependant, nous recommandons fortement aux groupements pastoraux ovins et aux éleveurs accueillant des pensions ovines de diverses provenances de s'engager collectivement dans ce programme afin de sécuriser les estives.



Brèves d'actualité

A la rentrée 2021, le laboratoire vétérinaire des Alpes-Maritimes va également se doter de kits PCR pour la détection des maladies abortives (cf Terre d'Horizon de mars 2021), ce qui devrait considérablement raccourcir les délais des résultats. Les analyses du PASSE avortement étaient jusque-là réalisées dans les Hautes-Alpes

Le 1er septembre 2021 marque le début officiel de la nouvelle campagne de prophylaxie bovine. Pour rappel, vous avez jusqu'au 31 mai 2022 pour faire réaliser des prises de sang par votre vétérinaire sur l'ensemble de vos bovins âgés de plus de 12 mois. Quelques changements mineurs auront lieu vis-à-vis de l'IBR, conformément à la Loi européenne de Santé animale, entrée en vigueur en avril 2021.

N'hésitez pas à contacter le GDS 06 si vous êtes intéressés !
Accueil - informations : 04 97 25 76 57 / gds06@reseau.gds.com



Actions de formation

Obtenu le 23 juin 2021, la certification Qualiopi basée sur un Référentiel National Qualité est une excellente nouvelle pour les agriculteurs, leurs salariés et plus globalement pour tous les publics amenés à participer à des formations organisées par la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes.

Pourquoi une certification Qualiopi ?

Pour attester du processus mis en oeuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences en actions de formation pour les organismes de formation disposant de bilans de compétences. La certification Qualiopi s'applique également aux actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage.

Elle sera obligatoire **dès le 1er janvier 2022** pour les organismes de formation qui veulent que leurs stagiaires bénéficient de financement de la formation professionnelle :

- VIVEA, OCAPIAT, Etat, Région, Pôle Emploi, CPF....

Qu'est-ce qui change désormais ?

Avec cette nouvelle certification, la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes :

- Renforce ses exigences et son processus de formation pour améliorer ses services
- Garantit aux exploitants agricoles et à leurs salariés le financement de tout ou partie de leurs formations réalisées avec la Chambre après le 1er janvier 2022
- Mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner / former ou orienter les publics en situation de handicap. Un point contact Handicap Chambre d'Agriculture du 06 a été nommé et a suivi une formation pour prendre au mieux ses nouvelles missions.

Découvrez nos offres de formation 2021/2022 !



Le nouveau catalogue Formation des Chambres d'agriculture de la région PACA vient de paraître. Plus de 200 formations y sont répertoriées pour répondre au mieux à vos besoins.

Notre ambition : vous permettre de maîtriser le monde qui vous entoure et les connaissances indispensables à votre activité, de gagner en performance et en compétitivité, de faire évoluer vos pratiques, d'adapter vos stratégies économiques ou culturelles et d'innover.

Vous êtes candidat à l'installation, exploitant agricole, salarié, retraité de l'agriculture, une collectivité, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, agissons ensemble, pour la réussite de vos projets !

Pour télécharger le catalogue régional de formation : [cliquez-ici](#)



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

A vos agendas !

NOS PROCHAINES FORMATIONS

- **Certiphyto décideur en exploitation non soumise à agrément**
- Jeudi 14 et vendredi 15 octobre 2021
- **Sessions de renouvellement Certiphyto**
- Plusieurs sessions en cours d'année
- **Elevage : Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène**
- Décembre 2021

Elu référent : Michel Dessus
Vos interlocuteurs à la CA06 :
Nathalie Hellé : 04 97 25 76 40

TRANSMISSION

N-1 an. Je concrétise

Vous avez rencontré des candidats potentiels à la reprise, vous avez échangé oralement sur vos projets respectifs et des modalités de cession. Concrétisez les accords par la rédaction d'écrits et formalisez la transmission-reprise par la réalisation des démarches administratives incontournables.

Je formalise la transmission

Les documents écrits se réalisent au fur et à mesure de l'avancement du projet. Ils officialisent des accords verbaux obtenus dans le cadre d'une négociation qui peut demander du temps pour aboutir. S'ils concernent le foncier, ils doivent être réalisés postérieurement ou sous condition suspensive du respect de la réglementation concernant le contrôle des structures.

L'accord bancaire :

Le repreneur devra vous confirmer par ce document, sa capacité à financer les éléments figurant dans le projet de cession.

Le projet d'acte de cession ou compromis de cession :

Décrit de manière détaillée l'ensemble des éléments et engagements qui seront cédés le jour de la transmission. Les engagements peuvent comprendre les contrats de travail, les contrats de production, les engagements environnementaux. Il précisera les échéances éventuelles ainsi que les modalités de règlement.

Les actes de transfert du foncier :

- Transmission dans le cadre familial : les autorisations de cession de bail (ou agrément à cession de bail) sont délivrées par les propriétaires.
- Transmission hors du cadre familial : recueillir les promesses de baux des propriétaires au profit du successeur. En le cas de vente de foncier, rédiger les promesses de vente et d'achat.

Je demande ma retraite

Un service en ligne de la MSA vous permet d'effectuer l'unique demande à réaliser pour l'ensemble de vos régimes de retraite, de base et complémentaire. La MSA recommande d'effectuer votre demande 4 à 6 mois avant la date de départ souhaitée.

Les infos, formulaires et notices sont disponibles [sur le site de la MSA](#)



Votre élu référent : Jérôme Coche
Parlez-en à votre conseiller du Point Accueil Transmission :
Philippe Perrot : 04 97 25 76 48 - 06 28 79 67 65

J'accompagne le repreneur pour la demande d'autorisation d'exploiter

La reprise de foncier ou d'atelier hors-sol doit respecter le contrôle des structures

La réglementation prévoit deux régimes :

1- Une autorisation préalable est exigée pour une installation, un agrandissement, une réunion d'exploitations, un démembrement ou disparition d'une exploitation agricole ayant une superficie supérieure au seuil défini par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA).



Les autorisations nécessitent 4 à 6 mois de procédure avant d'être accordées, pensez à anticiper cette étape avec votre repreneur.

2- Les déclarations préalables concernent les opérations réalisées par la SAFER ou présentant un caractère familial. La distance du foncier repris par rapport au siège d'exploitation peut aussi nécessiter un contrôle des structures, de même que l'exercice d'une pluriactivité ou l'absence de capacité professionnelle.

Conseils

Qui peut rédiger ces accords ?

L'accord bancaire proviendra de la banque. Les autres actes requièrent des compétences en droit rural : juristes, notaires, avocats...

L'analyse des conséquences juridiques et fiscales de l'opération et de son organisation sera, le plus souvent, nécessaire.



Une édition inédite et réussie

La 7ème édition des Terres de Jim a débuté avec un coup de projecteur sur l'événement et la venue du président de la République, Emmanuel Macron, accompagné du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie. En effet, vendredi 10 septembre, cette visite présidentielle a permis d'évoquer les enjeux liés à la jeunesse agricole, en mettant notamment l'accent sur la gestion des risques

Protéger les agriculteurs face aux aléas climatiques

Lors d'un temps d'échange et de témoignages avec les jeunes agriculteurs, Emmanuel Macron a détaillé le nouveau système de gestion des risques qui devrait être présenté via un projet de loi porté par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et a annoncé une enveloppe de 600 millions d'euros, montant inédit.

Le président a évoqué en particulier la nécessité de faciliter l'accès au foncier pour les jeunes. D'abord en faisant aboutir au Sénat la proposition de loi portée par Jean-Bernard Sempastous concernant le marché des parts de sociétés. Il a également appuyé l'ambition de créer un fonds de portage pour faciliter l'installation des jeunes, projet sur lequel nous serons présents pour travailler avec Julien Denormandie qui soumettra sa proposition en décembre.

Sur la question du revenu, il a rappelé que c'était un axe essentiel pour le renouvellement des générations en agriculture. Nous devons envoyer un message clair aux jeunes qui souhaitent s'installer : s'ils s'engagent dans le métier d'agriculteur, ils pourront vivre décemment de leur métier. Il a rappelé les avancées que devraient permettre la loi portée par Grégory Besson-Moreau.



Inédit à de nombreux égards, cette édition l'est aussi en raison du parcours qui a permis son aboutissement. D'abord reporté du fait de la crise du Covid-19, l'événement a dû adapter ses dimensions et objectifs au contexte et aux contraintes sanitaires. Malgré cela, l'engagement des équipes d'organisation de JA Alpes-de-Haute-Provence et leur communication ont permis d'attirer près de 46 000 visiteurs ! Ces derniers ont bien été au rendez-vous pour découvrir notre métier, partager la convivialité du monde agricole et profiter des nombreuses animations présentes sur site comme le pôle animal, la finale nationale de labour, le concours de tonte de mouton ou le marché des terroirs. C'est une belle victoire pour les JA du territoire qui ont oeuvré jusqu'au bout pour nous offrir un bel événement.



Les Terres de Jim sont organisées chaque année et représentent un temps fort dans la vie du syndicat Jeunes Agriculteurs. Plus grande fête agricole de plein air d'Europe, elle permet de communiquer auprès du grand public et des familles sur les pratiques agricoles mais également de promouvoir le métier d'agriculteur. C'est aussi l'occasion de la remise des prix Graines d'Agriculteurs par le ministre de l'Agriculture qui a annoncé les lauréats de l'édition 2021 consacrée cette année à la solidarité et l'entraide.

Le mot du président des Jeunes Agriculteurs

« Le président de la République s'était engagé à venir durant son quinquennat. Il a tenu sa promesse et je l'en remercie. A travers sa visite, il témoigne de sa confiance à tous les jeunes pour relever le défi de la souveraineté alimentaire. Aussi, organiser une venue présidentielle, ce n'est pas rien pour nos équipes. Quelle fierté de voir que le réseau Jeunes Agriculteurs a relevé avec brio le défi de sa venue. Cela montre la capacité d'adaptation pour faire de ce temps unique de rencontre politique, mais aussi avec le grand public, une réussite. Un grand bravo au département organisateur et à toute l'équipe ! »

Samuel Vandaele

Le mot du président du Comité d'Organisation

« Je tiens à remercier l'équipe organisatrice, les partenaires, les bénévoles et les visiteurs qui ont permis à cet événement d'être un franc succès. Nous attendions cet événement depuis longtemps et nous sommes très heureux de constater que sa tenue fut un succès. C'est une expérience humaine incroyable, basée sur l'engagement et la mobilisation du réseau Jeunes Agriculteurs, qui une nouvelle fois a su montrer sa force. »

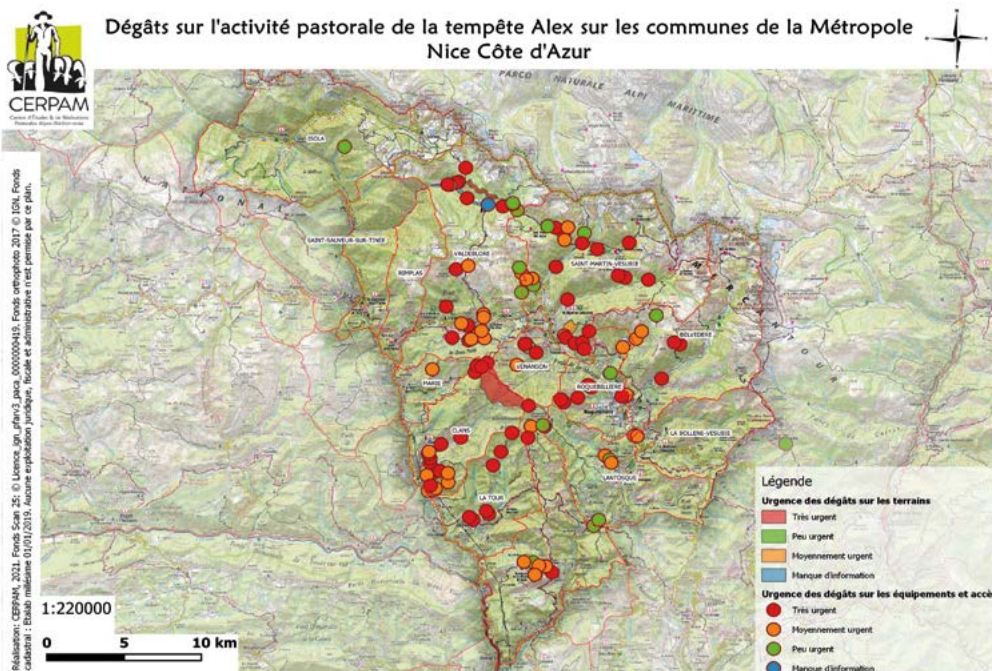
David Ailhaud

Vos contacts aux JA06
Jessica Locatelli : 07 83 66 25 09

TEMPÊTE ALEX

Place à l'action

Après la gestion des premières urgences en fin d'année dernière par les services de l'Etat, du Département, de la Métropole, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et les actions d'urgence réalisées par la Chambre d'Agriculture du 06 et certains syndicats agricoles, l'heure est désormais aux actions plus structurantes pour rendre l'espace pastoral à nouveau utilisable dans de bonnes conditions.



Un exemple de réalisation

La cabane de la Mairis à St Martin Vésubie, sur l'alpage du même nom pâturé par le Groupement Pastoral de Suane, avait déjà besoin de travaux avant le 2 octobre. Mais les trombes d'eau de la tempête Alex l'ont rendue complètement invivable.

La Métropole, avec l'accompagnement technique du CERPAM et en lien avec le Groupement Pastoral et la commune, a acquis une cabane d'urgence hélicoptable en une seule rotation. Elle a été hélicoptée grâce à une prise en charge financière du Crédit Agricole et mise en place le vendredi 10 septembre 2021. Cette cabane permettra d'héberger l'éleveuse qui garde le troupeau dans de meilleures conditions !

L'abri sera redescendu par la Chambre d'agriculture en fin de saison et stocké sur le site du CREAM avant de revoyager l'été prochain. Cette cabane hélicoptable est une première étape qui permet au Groupement Pastoral d'attendre plus sereinement la construction d'une cabane pastorale qui remplacera la précédente.

La Métropole a formalisé un partenariat avec le CERPAM et financé une convention, qui a permis d'enquêter auprès des éleveurs pastoraux pâturant sur le territoire de la Métropole, sur les dégâts de la tempête entre le 25 mars et le 21 avril 2021, soit 33 entretiens après avoir contacté 56 personnes. Quatre thématiques ont été analysés et cartographiés « à dire d'éleveur » : les difficultés d'accès au sein des territoires pastoraux, les pertes de terrains pastoraux, les problèmes d'accès à l'eau pour les troupeaux et les dégâts ou pertes sur le bâti pastoral (cabane, etc.). Ainsi, plus de 180 situations problématiques ont pu être cartographiées et priorisées.

Le 17 juin dernier, l'ensemble des gestionnaires présents sur le territoire s'est réuni à l'initiative de la Métropole et du CERPAM : Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental et FORCE 06, DDTM, Parc national du Mercantour, Régie Eau d'Azur. Objectif : rendre compte des dégâts existants, de leur urgence et faire le point sur les travaux à prévoir et ceux qui sont déjà en cours. De nombreuses solutions ont été trouvées ce jour-là, notamment par une meilleure prise en compte des enjeux pastoraux dans des travaux déjà en cours ou prévus. La mobilisation continue et la remise en état avance !

Pour suivre l'avancée des travaux en temps réel, ces sites Internet vous seront utiles :

<https://www.nicecotedazur.org>

<https://carto-tempete-alex.departement06.fr>

<https://www.mercantour-parcnational.fr>



La Chambre d'Agriculture reste plus que jamais mobilisée sur les conséquences de la tempête Alex et des études sont toujours en cours s'agissant notamment de la relocalisation d'exploitations fortement impactées.



Vos élus vous représentent

JUILLET 2021

- 01 APCA – Conseil d'Administration | M. Dessus
- 05 CA 06 – Comité d'Orient. Transmission Installation | C. Krzmic
- 13 SION – Assemblée générale | M. Dessus, JP. Frère
- 19 Association départementale des louvetiers du 06 | JP. Frère

JUILLET 2021

- 01 MNCA – Goût de Nice – Comité de sélection | M. Dessus
- 05 CA 06 – Rencontre avec JP David, Président Commission Agriculture du Conseil Régional | M. Dessus, JP. Frère

SEPTEMBRE 2021

- 08 CA 06 – Bureau | M. Dessus, JP. Frère, J. Coche, C. Bagnato
- 12 Mairie de Mougins, valorisation du foncier communal | Michel Dessus
- 17 CRA PACA – Commission régionale paritaire | M. Dessus / Bureau | M. Dessus et C. Bagnato
- 20 Association départementale de la louvèterie | JP. Frère
- 21 DDTM – CDCFS | JP. Frère
- 23 Suivi des conventions | M. Dessus / JP. Frère / C. Bagnato, A. Brillon
- 24 Réunion Tempête Alex avec le Préfet Pelletier | M. Dessus / JP. Frère
- 29 APCA – Session | M. Dessus
- 30 Journée oléicole au CREAM | JP. Frère

A noter sur vos carnets



AILEEN GABERT

Est notre nouvelle Conseillère en Urbanisme et Territoires, venue renforcer nos rangs début septembre et qui prend le relais de Charlotte Danna à qui nous souhaitons tout le succès possible. Originaire d'Aix en Provence, Aileen est titulaire d'un Master 2 en droit et métiers de l'urbanisme, avec une première expérience

en tant que juriste en urbanisme dans un bureau d'étude. C'est sa passion pour la ruralité et l'alimentation saine qui l'a poussé à rejoindre nos rangs. Sa mission ? Le conseil aux collectivités territoriales ainsi que le conseil et l'accompagnement aux agriculteurs sur la gestion du foncier agricole.



ADRIEN DARDEAU

Arrivé également début septembre, Adrien va relever le défi du remplacement d'Estelle Pernot partie en congés maternité. Conseiller Animateur en Développement Territorial, il vient d'une famille de vigneron et il est diplômé de Polytech Tours. Il a auparavant occupé le poste de Géomètre,

ainsi que celui d'informaticien ingénieur d'études. Ce touche à tout a même été Animateur radio lors de son service civique. Il aura en particulier deux dossiers à suivre durant sa mission à la Chambre : La Communauté de Communes du Pays des Paillons et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.



SANDRINE SUISSA

Nous remercions Sandrine pour son travail au sein du Pôle Economie et Territoires, chargée de l'installation. Nous tenons également à saluer son implication en tant que Chargée de Communication et de webmaster des sites des Chambres départementales. Elle est en grande partie à l'origine de cette revue d'information Terres d'Horizon, seule revue d'information à ce jour, toutes Chambres confondues, et dont le premier numéro date de janvier 2015. Sandrine quitte donc la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes pour de nouveaux défis à la CRA de Corse. Toute l'équipe lui souhaite la pleine réussite pour ses nouveaux projets.

Suivez notre **actualité** en mode **digital** !



CRÉDIT AGRICOLE



CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE
HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com**
OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

